ELLE - 27/11/2009 - N° 3335

DES MESURES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE DÉJÀ TESTÉES EN ESPAGNE

UN BRACELET ANTI-MEURTRE ?

Le bracelet électronique pour conjoints violents sera bientôt expérimenté en France. En Espagne, une femme raconte comment il lui a sauvé la vie. Reportage.

« La cosa », la chose... C'est le nom que Maria et ses enfants ont fini par donner au boîtier électronique qu'elle ne quitte jamais. Ni pour sortir ni chez elle. Une unité GPS, à peine plus grosse qu'un téléphone portable, que la jeune mère espagnole garde attachée au poignet avec un lien bricolé, et qui la relie 24 heures sur 24 à un centre d'assistance aux victimes de violences et aux forces de police. Maria a accepté de raconter ce que ce dispositif a changé dans sa vie. Mais ce n'est pas facile. Sa voix vacille parfois, ses yeux revenant sans cesse vers le boîtier, comme pour vérifier qu'elle est capable de le regarder sans être assaillie par l'angoisse que l'alarme se déclenche à tout moment. Après des années d'enfer conjugal, de coups et de tortures physiques, la jeune mère au foyer a porté plainte contre son mari il y a un an et demi. Les résultats scolaires de ses trois enfants avaient alerté les profs, et son homme l'avait alors menacée de mort, un pistolet sur la tempe. Dans les 72 heures, le père de ses enfants a été condamné à quitter le domicile et à ne plus s'approcher d'elle, de la maison ou de l'école à moins de 400 mètres. Et ce, pendant toute la procédure judiciaire. Une mesure d'éloignement qu'il a violée allègrement, jusqu'à ce que le juge lui impose le nouveau dispositif mis en place depuis fin juillet dans toute l'Espagne : un bracelet électronique, scellé à sa cheville, qui transmet le moindre de ses déplacements à un boîtier GPS. Quand il se dirige vers son ex-femme, avant même qu'il entre dans le périmètre de sécurité, une alarme sonne dans un centre de contrôle national prêt à contacter le commissariat le plus proche pour l'intercepter.

« Au début, c'est très dur d'accepter cette présence permanente qui te rappelle les violences, raconte Maria. Le boîtier est comme l'ombre de l'homme que tu essaies d'oublier. » D'autant que, pervers, ce dernier s'approche régulièrement du périmètre pour déclencher l'alarme. « Il continue de me maltraiter à distance, analyse-t-elle. Mais, petit à petit, je me suis rendu compte que le système marche : le centre de contrôle m'aide à trouver un chemin alternatif pour ne pas le croiser, je vois des barrages de policiers se mettre en place, le même agent se poste près de moi pour me rassurer… Je n'ai plus la sensation d'être sans défense. » L'avantage fondamental par rapport au téléphone d'urgence, qu'elle a également testé ? « Avec le téléphone, quand tu donnes l'alerte, il est déjà en face de toi, à 50-60 mètres. Tu es très vulnérable. »

A ce jour, 51 femmes battues comme Maria bénéficient de ce système en Espagne. Un chiffre ridicule comparé aux 142 115 plaintes pour violences conjugales déposées en 2008. Mais « il est en constante augmentation à mesure que les juges se rendent compte de son efficacité », assure Miguel Lorente, le délégué à la violence faite aux femmes du gouvernement Zapatero. D'ici à la fin de l'année, une centaine de victimes pourraient en être équipées. « Il y a un véritable consensus sur l'efficacité de ce dispositif », confirme Carmen Gamis, juge d'un des tribunaux de Madrid spécialisés dans les violences conjugales. Et l'avocate Cruz Sánchez de Lara, qui, pendant cinq ans, a défendu les femmes battues au côté de l'association Federación Mujeres Progresistas, d'ajouter : « Il a prouvé qu'il sauve des vies. »

Combien ? Le ministère de l'Egalité évoque une baisse de 28 % du nombre de femmes tuées par leur conjoint entre novembre 2008 et novembre 2009 (49 décès à ce jour en 2009). Mais « le bracelet n'est qu'un élément dans un ensemble de mesures contenues dans la loi de 2004 sur la lutte contre les violences faites aux femmes », explique Miguel Lorente : intervention d'un seul juge, décision dans les 72 heures après la plainte, éviction de l'agresseur du domicile, pension alimentaire… et instauration d'un délit en soi en cas de non-respect d'une mesure d'éloignement, passible de six mois à un an de prison. « Les agresseurs savent qu'à la moindre intrusion volontaire dans le périmètre de sécurité, ils vont derrière les barreaux, explique la juge Maria Tardon, spécialiste de la violence machiste. Avant, il était très difficile à la victime de prouver une intrusion. Avec le bracelet, tout est enregistré et la preuve arrive directement sur notre bureau. »

Pour le mari violent : un bracelet électronique.
Pour la femme en détresse : un boîtier GPS qui signale que son époux s'approche et permet de prévenir la police.

Dans les locaux de Securitas Direct, en banlieue de Madrid, dans une pièce tapissée d'affiches avec des visages d'enfants réclamant « Maman, fais-le pour nous, agis », une dizaine d'opérateurs ont le regard fixé sur des écrans d'ordinateur. En permanence défilent les noms de victimes et d'agresseurs, leur position respective, la distance qui les séparent… Sur une carte, s'affichent les périmètres de sécurité et les trajectoires des uns et des autres. Soudain, le nom d'un homme clignote en rouge. A l'opératrice qui le contacte, il explique qu'il ne fait que passer en voiture dans la zone où vit son ex-femme, et, de fait, il s'éloigne… Depuis juillet, le centre a fait appel à la police 222 fois. Dans 85 % des cas, pour approche du périmètre de sécurité. Un seul inculpé a réussi à enlever son bracelet, mais a vite été arrêté.

« Toute la difficulté est de déterminer si ces approches sont volontaires ou pas, explique la juge Carmen Gamis. Si la victime n'est pas chez elle et que l'agresseur se retrouve au même endroit sans le savoir, il s'agit sans doute d'une coïncidence. Mais s'il se rend à son domicile, il y a bien intention. » La magistrate de Madrid sait de quoi elle parle. Le bracelet est testé depuis 2006 dans la capitale espagnole. Il est devenu « la dernière chance pour éviter la prison ». Les juges apprécient notamment qu'il permette à l'inculpé de travailler pour soutenir financièrement la famille. « Mais beaucoup de ceux qui ne vont pas en prison pour les violences commises finissent par y aller pour violation du périmètre. »

Selon l'avocate Cruz Sánchez de Lara, le bracelet est une vraie avancée. « La violence conjugale est un délit qui se commet dans l'intimité familiale, en toute impunité, explique-t-elle, sentiment qui a perduré tant qu'on n'avait pas les moyens de protéger les victimes. » En 2008, 11 femmes qui étaient sous une ordonnance de protection ont ainsi été tuées par leur ex-conjoint. Avec le GPS en poche, elles peuvent, comme Maria, consacrer leur énergie à trouver un travail et se reconstruire psychologiquement. « Ce travail personnel est très important, insiste la jeune femme, dans l'attente du procès de son ex-mari. Si on ne le fait pas, on risque de devenir dépendante du boîtier. Il restera alors un prolongement de l'agresseur, et non ce qu'il est vraiment : une chose. »

ISABELLE DURIEZ

CE QUE LA FRANCE PRÉVOIT

Dans le cadre de « la lutte contre la violence faite aux femmes, grande cause nationale 2010 », Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, a annoncé une série de mesures très inspirées du modèle espagnol. Non seulement le bracelet électronique, qui sera expérimenté dès 2010, mais aussi, en prévention et pour les situations moins graves, un dispositif de téléphone d'urgence équipé d'une touche SOS et d'un GPS, tel qu'il est déjà utilisé par 13 000 femmes en Espagne. Géré par la Croix-Rouge, il permet aux abonnées de contacter à tout moment, et pas seulement dans une situation de danger, des opérateurs psychologues capables aussi bien d'alerter la police que de les rassurer en cas de crise d'angoisse. Un système différent de celui présenté par la ministre de la Justice Michèle Alliot-Marie à Bobigny. « Nous travaillons ensemble », assure Nadine Morano. Notamment sur la pénalisation des mariages forcés et sur la question d'une ordonnance de protection temporaire pour interdire à l'agresseur d'entrer en contact ou de séjourner à proximité de la victime pendant la procédure judiciaire. Il y a urgence : en 2008, 157 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint, soit une tous les deux jours et demi.

Hamilton/REA

➥ Réagissez sur le forum de elle.fr